

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 146-23

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la commune de La Compôte*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 146-23

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la commune de La Compôte**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que dans le cadre du renouvellement des réseaux humides, de l'enfouissement des réseaux secs et de l'aménagement de voirie à La Compôte, Grand Chambéry, le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie) et la commune de La Compôte souhaitent se regrouper pour le lancement d'un marché à procédure adaptée de travaux.

Une convention constitutive de groupement de commandes est proposée pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs, et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy, RD60, sur la commune de La Compôte.

Dans ce groupement de commandes, seront à charge :

- de Grand Chambéry, les travaux de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales), y compris la réfection de la voirie sur la largeur des tranchées (réseaux et branchements),
- de la commune de La Compôte, les travaux de la conduite d'alimentation des bassins, la pose des grilles pluviales de voirie et leur raccordement, la réfection complémentaire de la voirie en vue d'atteindre la pleine largeur,
- du SDES, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (HTA, BT), l'enfouissement et le renouvellement du réseau d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication, y compris la réfection de la voirie sur la largeur des tranchées (réseaux et branchements).

Grand Chambéry assure la fonction de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura la charge de la passation, la signature et la notification du ou des marchés, chaque membre devant en suivre l'exécution pour la partie relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique,

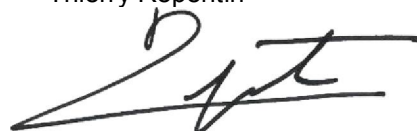
Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la commune de La Compôte,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

146-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la commune de La Compôte
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	convention groupement commandes compôte

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30648H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30648H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023